# st évoquée Marseille

nouveau phare ou d'une nouvelle balise qui, demain, peut causer sa perte ou celle de son bâtiment. >

## Les vrais responsables ne sont pas ici

ne sont pas ici

Le commandant Bourde et le corps admirable des officiers nativasteurs du Champollion prirent, dans le gros temps, le feu de l'aérodrome pour le feu du port. Quand ils s'en aperçurent, il était trop tard. Le navire, fortement drossé par la mer vers le rivage, était perdu.

Il va de soi que le commandant Bourde ne saurait être tenu pour responsable d'un fait aussi scandalcux et dont le retour devrait désormais être impossible. Il convient cependant d'attendre ce que le commandant Ollier, dans son réquisitoire, relèvera contre lui.

La perte matérielle est énorme. Celle des vies humaines est cruelle. Le rapport de la commission d'en-quête. Consudant par consultat par

Le rapport de la commission d'enquète, cependant, ne conclut pas à une responsabilité du commandant du Champollion. Aucune faute professionnelle, dit-il, ne peut être relevée contre lui. Ils n'ont pas manqué de rendre hommage au sang-froid et à l'endurance des officiers, au dévouement actif du R.P. Lechat, directeur du pèlerinage; au sang-froid de l'équipage et des sauveteurs de la côte, grâce auxquels le pire fut évité; à la grande somme de courage, d'abnégation qui se dépensa là.

Amère consolation de cette sorte de drame. Qu'elle ne nous ferme pas les yeux quant aux vrais res-ponsables de la catastrophe. Il est vrai qu'ils ne sont pas ici...

Pierre Scize.

## LE PROCES DE LA GESTAPO

## Des témoins évoquent que subissaient les perso

Bordeaux, 11 juin. — Les derniers témoin ce matin à la barre du tribunal militaire d s'est ouverte la quatrième audience du procès

s'est ouverte la quatrième audience du procès Infirmière dans cette dernière traitée par les agents du S.D., mais avoue ne pouvoir reconnaître les accusés présents. Quant au capitaine de Lacaze, ancien membre de l'armée secrète, et spécialisé dans le passago des résistants en Espagne, il ne peut reconnaître, lui non plus, Retzek et Bilfinger.

Le président. — Les accusés pouvaient-ils ignorer ce qui se passait dans les locaux de la Gestapo?

Le témoin. — Sûrement pas. Les cris des suppliciés emplissaient

cris des suppliciés emplissaient tout l'immeuble.

C'est l'opinion des autres témoins.

moins.

Avec un citoyen allemand, qui
connut Retzek à Nice, apparaît le
premier témoin de la défense. Il
assure que l'ancien chef de la Gestapo de Toulouse lui demanda
d'alerter clandestinement des Israélites qui allaient être arrêtés.
Cent quarante personnes furent,
paraît-il, ainsi sauvées de la déportation. portation.

Puis viennent les anciens chefs de la Gestapo de Tarbes et d'Agen, de la Gestapo de Tarbes et d'Agen, tous deux récemment condamnés à 20 ans de travaux forcés. Ils affirment que le colonel Bilfinger leur donnait des ordres stricts et précis pour que les interrogatoires se passent dans des conditions nor-

se passent dans des conditions normales. Toute brutalité devait être sévèrement réprimée.

Un témoin que l'on n'attendait pas, un propre assesseur du président du tribunal, intervient:

— J'ai été arrêté à Tarbes, ditil, et je n'ai subi aucun mauvais traitement. D'autres, toutefois ont été moins heureux que moi.

Entendu ensuite, l'ancien préfet

condamr Alfonsi, à Ajacci de l'ann un bar de chan quant un

= PAR lieudit corps 30 ans

fenêtre

## AU TRIBUNAL MILITAIRE DE LYON Au procès du S.D. de Chalon, les accusés s'efforcent de minimiser leur rôle

Lyon, 11 juin. — Le défilé des témoins s'est poursuivi ce matin dans le procès des sous-officiers Haeberle et Goldberg, du S.D. de Chalon. Les témoins, tous des chaonnais et autunois, confirment il'impression recueillie à la première audience. Haeberle était bien un policier violent que les sévices physiques ne rebutaient pas. Mais l'accusé, qui s'exprime tantôt en un français hésitant, tantôt par l'intermédiaire de l'interprète, nie à peu près toutes les charges, dès qu'elles excèdent la simple gifle ou le coup de poing.

Goldberg semble avoir eu une influence plus profonde, mais on ne lui reproche que peu de violences corporelles, qu'il reconnait d'ailleurs le plus souvent en citati

me lui reproche que peu de violences corporelles, qu'il reconnaît d'ailleurs le plus souvent en s'abritant derrière les nécessités de son devoir ou les ordres reçus.

Dans les deux plus graves affaires, celles de l'exécution de quarante-quatre otages de la prison de Chalon, ou de l'assassinat du colonel Lévêque, à Autun, Goldberg, reconnu par plusieurs témoins, ne nie pas sa participation.

Mais il tente, lui aussi, de mini-

Mais il tente, lui aussi, de mini-

Toutefois, en fin d'audience, il déclare qu'à l'époque il fallait, coûte que coûte, obtenir des renseignements sur les maquis qui causaient tant de pertes aux Allemands. Et il ajoute : « J'ai dù employer des morens qui per répus

### CO La ( un I

été s cautio ancie casse iustic voit enga Parq Fi cueil quen satio se p tion du 1

présente

sa Collection de Plein Eté tous les jours à 15 heures

37, RUE JEAN-GOUJON

to